

Règlement – Tournoi Pétanque & Apéro Healthy

Article 1 – Organisation

Le Tournoi Pétanque & Apéro Healthy est un événement convivial organisé par Sylvain Malgras et Mathilde Chevalier.

L'objectif est de partager un moment sportif, convivial et respectueux autour de la pétanque et d'un apéro healthy.

Article 2 – Participants

- Le tournoi est ouvert à toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un responsable.
- Les équipes sont composées de 2 joueurs (doublettes).
- Le nombre de places est limité à 8 doublettes (16 participants maximum).

Article 3 – Inscription

- L'inscription est obligatoire avant le tournoi.
- La participation est fixée à 6 € par doublette soit 3 € par personne.
- Cette participation couvre les frais d'organisation, l'apéro healthy et les éventuelles récompenses.

Article 4 – Déroulement

- Le tournoi se déroule de 18h00 à 22h00.
- Chaque doublette dispute au minimum 2 parties.
- Le format du tournoi est défini par l'organisateur selon le nombre d'équipes inscrites.
- Les horaires et le planning des rencontres sont communiqués avant le début du tournoi.

Article 5 – Règles de jeu

- Les règles officielles de la pétanque s'appliquent, sauf adaptation annoncée par l'organisateur avant le début du tournoi.
- En cas de litige, la décision de l'organisateur est prise dans un souci d'équité et est définitive.

Article 6 – Esprit du tournoi

Le tournoi est avant tout un événement convivial.

Chaque participant s'engage à : respecter les autres joueurs ; respecter les organisateurs ; respecter le matériel et les installations ; adopter un comportement fair-play.

Tout comportement irrespectueux, violent ou incompatible avec le bon déroulement de l'événement pourra entraîner l'exclusion du tournoi sans remboursement.

Article 7 – Photos et vidéos

Des photos et vidéos pourront être réalisées durant l'événement afin de promouvoir les prochaines éditions sur les réseaux sociaux de l'organisateur.

Les participants qui ne souhaitent pas apparaître sur ces supports sont invités à le signaler avant le début du tournoi.

Article 8 – Responsabilité

Chaque participant est responsable de son matériel et de ses effets personnels.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou d'accident survenant pendant l'événement, sauf disposition légale contraire.

Article 9 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.